

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission des Finances

Préavis municipal n° 1/2021

**« Remplacement de la conduite d'eau de la Grand-Rue entre la rue de la Poste
et l'Arzillier et réfection de la chaussée sur le même tronçon »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame Fanny Falconnet
- Madame Cynthia Fivaz
- Monsieur Pierre-Alain Cochand
- Monsieur Ludovic Jaugey
- Monsieur Quentin Riva (président)

**a été mandatée, conjointement à la commission nommée ad hoc, pour étudier le
préavis municipal n° 1/2021 cité en titre**

Une séance réunissant l'ensemble de la commission des finances a eu lieu le mercredi
10 mars.

Durant cette dernière, la Commission des finances a constaté que les problèmes de
la vétusté de notre réseau d'eau est régulièrement abordé par notre Municipal Michel
Gruaz et qu'un entretien voir une réfection de ce dernier est indispensable. Il est
également intéressant de profiter de l'opportunité des travaux de remplacement de la
conduite d'eau de la Grand-Rue afin de démarrer la création de la nouvelle chambre,
prévue au budget de l'Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et
Villars-Ste-Croix (EIEVMV), d'une subvention garantie de l'ECA (entre 10-15% sur le
montant Eau potable tableau page 5 du préavis) et assainir ainsi une partie importante
du réseau de distribution et procéder à la réfection mais également à l'optimisation et
la sécurisation de la chaussée.

La subvention cantonale octroyée par le département des infrastructures et des
ressources humaines (DIRH) est également un élément important bien que le chiffre
de 34% ne soit pas garanti. Il va de soit en revanche que nous commune touchera une
partie de cette somme bien qu'à ce stade, les documents de demande de subvention
n'ont pas encore été établis.

Selon la municipalité, le bureau d'ingénieurs a établi ses estimations en tenant compte
de prix unitaires situés au sommet de l'échelle des conditions usuelles. Le retour des
soumissions devra confirmer que le montant final se situent bien en-dessous de la
limite prévue pour les marchés publics ouverts si elle désire procéder par invitations.

Quant à la manière de calculer les charges annuelles de Fr 36'900.-, calculées sur le montant total du préavis divisé par 30 (amortissement sur 30 ans) auxquelles on ajoute un intérêt de 1 %, elle est conforme au règlement sur la comptabilité des communes.

Au vu de ce qui précède la Commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 1/2021 portant sur « **le remplacement de la conduite d'eau de la Grand-Rue entre la rue de la Poste et l'Arzillier et réfection de la chaussée sur le même tronçon** »



Fanny Falconnet



Cynthia Fivaz



Ludovic Jaugey



Pierre-Alain Cochand



Quentin Riva